



UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI
PRESIDENCE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°23/2022

Études Techniques et suivi des travaux de Construction d'un Bloc de bureaux pour enseignants à l'École Nationale des Sciences Appliquées AL HOCEIMA- Lot unique-

Le Mercredi 07 Décembre 2022 à 15h00 il sera procédé, dans les bureaux de la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 23/2022 conformément au règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi (26 Avril 2022) relatif aux **Études Techniques et suivi des travaux de Construction d'un bloc de bureaux pour enseignants à la l'École Nationale des Sciences Appliquées AL HOCEIMA – Lot unique-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux du Service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi –Mhanech II – Tétouan, et il peut être téléchargé du portail de l'université www.uae.ma ou de celui des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel est comme suit :

Composante du projet	Estimation du MO Du projet	Estimation du MO pour les Études Techniques afférentes
Études Techniques et suivi des travaux de Construction	9 500 000,00 DH HT	142 500,00 DH HT

Le cautionnement provisoire est fixé à **Deux Mille Dirhams (2 000, 00 DH)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les plis des concurrents sont :

- ✓ Soit déposés contre récépissé dans les bureaux du service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan ;
- ✓ Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à : Avenue 9 Avril BP 2117 - Tétouan ;
- ✓ Soit remis, séance Tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 et 9 du règlement de la consultation.

- ✓ **Pour les B.E.T installés au Maroc :**

La production de la copie certifiée conforme à l'originale des certificats d'agrément dans les domaines d'activités : **D14, D15 et D16** délivrés par le Ministère de l'Équipement. (Nouveau domaine d'Agrément).

- ✓ **Pour les B.E.T non installés au Maroc :**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.